Gouvernement du Canada | Government of Canada

Manitoba

Communiqué

Diffusion immédiate

Winnipeg, le 6 mars 2008
2008-025

Annonce de financement pour le Manitoba par l'entremise de la Fiducie pour le développement des collectivités

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a annoncé aujourd'hui, en compagnie de l'honorable Gary Doer, premier ministre du Manitoba, que le gouvernement du Canada versera 41,9 millions de dollars au Manitoba par l'entremise de la nouvelle Fiducie pour le développement des collectivités canadienne.

Cette annonce a eu lieu aux installations de fabrication de la société Palliser Furniture à Winnipeg.

Le gouvernement du Canada crée cette fiducie afin d'aider les provinces et les territoires à soutenir les collectivités et les travailleurs qui éprouvent des difficultés économiques en raison de la volatilité actuelle des marchés mondiaux des capitaux et des produits de base.

« Le gouvernement est solidaire des travailleurs et de leurs familles, ici au Manitoba et partout au Canada, en cette période d'incertitude économique », a déclaré le ministre Flaherty. « La Fiducie pour le développement des collectivités est le complément des allégements fiscaux et de nombreuses autres initiatives de notre gouvernement conçues pour appuyer le secteur canadien de la fabrication et de la transformation. »

« Le gouvernement conservateur est fier d'investir dans les collectivités, petites et grandes, du Manitoba », a commenté l'honorable Vic Toews, président du Conseil du Trésor et ministre responsable du Manitoba. « La Fiducie pour le développement des collectivités aidera les familles de la province à s'adapter aux défis économiques et protégera la situation financière solide des collectivités. »

La Province du Manitoba a également annoncé aujourd'hui qu'elle fournira une aide financière comparable dans les domaines prioritaires appuyés par cette fiducie.

« L'économie du Manitoba se porte bien, et cette nouvelle fiducie nationale nous aidera à prendre les devants afin de relever les défis auxquels certains secteurs sont confrontés », a affirmé le premier ministre Doer. « Le gouvernement provincial fera des investissements semblables dans les mêmes domaines afin de maximiser les retombées pour les Manitobaines et les Manitobains. »

Les domaines prioritaires du financement de la Fiducie pour le développement des collectivités et du Manitoba comprennent les suivants :

- le soutien aux éleveurs de bétail et une stratégie pour composer avec les répercussions éventuelles des exigences d'étiquetage du pays d'origine;
- l'investissement dans l'infrastructure et la formation pour accroître la capacité de transformation du porc au Manitoba;
- la formation et le soutien dans les collectivités autochtones et celles du Nord afin de relever les défis et d'exploiter les possibilités qui se présentent dans les milieux axés sur les ressources naturelles;
- des mesures pour aider à répondre aux difficultés auxquelles les entreprises de fabrication et d'exportation sont confrontées, notamment la valeur élevée du dollar canadien.

Dans la gestion de sa part des fonds de la fiducie, le gouvernement du Manitoba a convenu de respecter les obligations du Canada aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis et de l'Organisation mondiale du commerce.

La Fiducie pour le développement des collectivités sera dotée de 1 milliard de dollars provenant de l'excédent budgétaire projeté de 2007-2008. Elle sera en place pour trois ans.

Cette fiducie est le complément d'une série de mesures annoncées par le gouvernement du Canada dans le budget de 2008 pour venir en aide au secteur de la fabrication et de la transformation, y compris :

- un allégement fiscal fédéral additionnel de 1 milliard de dollars, dont près de 20 millions pour les manufacturiers du Manitoba, grâce à la prolongation pour trois ans de l'application d'une déduction pour amortissement accéléré. Cette mesure permet aux entreprises de fabrication d'amortir plus rapidement le coût des investissements en machines et en matériel. En appliquant cette même mesure, le gouvernement du Manitoba ajoutera à la somme susmentionnée un allégement d'impôt provincial de 16 millions de dollars pour ses sociétés manufacturières;
- l'affectation de 90 millions de dollars additionnels afin de prolonger l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés;
- l'attribution de 250 millions de dollars à un fonds d'innovation pour l'industrie de l'automobile, à l'appui du développement de véhicules plus écologiques et plus éconergétiques.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

2008-05122/

Jonathan Hildebrand
Directeur des communications
Cabinet du premier ministre
du Manitoba
204-945-1494

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.